



Projet « Dansons ensemble ! »

Objectifs

1. Lutter contre les stéréotypes sexistes (voir le document sur l'enjeu social de cet objectif)
2. Développer le respect mutuel entre élèves, notamment entre filles et garçons, en s'appuyant sur plusieurs types de danse notamment les danses à deux (salsa, rock, lindy hop, quadrille, etc.) dans lesquelles l'écoute, le partage et la confiance en l'autre sont constitutifs de la pratique.
3. Promouvoir une culture de l'égalité entre tous les élèves et notamment entre les filles et les garçons, mais aussi au niveau des pratiques éducatives au sein de l'établissement.

| Actions | Présentation de l'action |
|--|---|
| Interventions pédagogiques | Accueil d'un intervenant(e) compétent(e) en danse, danse à deux, ou articulant deux domaines de compétence (danse/théâtre, danse/arts visuels, danse/cinéma, danse/musique, etc.) |
| Production d'un webdocumentaire | Retracer l'histoire du projet « dansons ensemble » sous forme de documentaire. Production par les élèves de minis-documentaires thématiques (égalité, mixité, stéréotypes, violences, discriminations). Permettre aux élèves de s'exprimer. |
| Promouvoir une culture de l'égalité entre les sexes | Utilisation d'un mur PADLET accessibles à toute la communauté éducative (parents, professeurs, etc.) sur lequel sont disposées différentes ressources documentaires (http://fr.padlet.com/dansonsensemble/17lcqslkvrq7) |
| Organisation de temps forts | Semaine festival « dansons ensemble » (avril 2016). Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 nov) |
| Cinétoit'égalité | Projection de 3 à 5 films récents et anciens qui traitent de l'égalité entre les femmes et les hommes. Organisation d'un palmarès (les élèves discutent, débattent et votent). |
| Rencontre | Déplacement d'un groupe d'élèves pour participer à des actions dans d'autres établissements en lien avec la thème du projet. |

Mots clés : mixité, égalité des sexes, citoyenneté, prévention des violences, lutte contre les stéréotypes sexistes et les discriminations.

Durée : 24 mois, de mai 2015 à mai 2017